



48-2017

## Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

### DELIBERATION N°48-2017 : TITULARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS (loi SAUVADET)

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1<sup>er</sup> Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

#### Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

#### Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM  
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.



M. le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la loi Sauvadet du 12 mars 2012 permet aux contractuels de la fonction publique de devenir titulaires, sous conditions, via des recrutements réservés (avec ou sans concours) ou des sélections professionnelles. Ce dispositif devait s'éteindre le 13 mars 2016, mais la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie prolonge celui-ci de deux ans, soit jusqu'en 2018.

Le Comité Syndical avait adopté à l'occasion de sa séance du 7/03/2013 l'ouverture de **10 postes sur l'année 2013** dans le cadre des sélections professionnelles afin de pérenniser les emplois, de préserver les effectifs et de maintenir les compétences.

2 agents sont éligibles à ce dispositif, (2 Ingénieurs).

M. le Président propose dans le cadre de ce dispositif **l'ouverture d'un poste d'Ingénieur**, et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Le Bureau Syndical :**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2012-347 modifiée du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**VU** le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi susvisée du 12 mars 2012,

**VU** le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 26/04/2017,

**CONSIDERANT** que la loi n°2012-347 modifiée du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés,

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prolongé pour les années 2016 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **Adopte** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;

- **Décide d'ouvrir 1 poste sur l'année 2017** dans le cadre des sélections professionnelles

**Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017**

Nombre de membres afférents au B.S. : 16  
Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017  
Date d'affichage : 18/07/2017



afin de pérenniser les emplois, de préserver les effectifs et de maintenir les compétences.

- **Autorise** le Président à confier au Centre de Gestion, par voie de convention, l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures utiles et à signer tous documents pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16  
Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017  
Date d'affichage : 18/07/2017